

BATTUES SUR ESNEUX

(Saison cynégétique 2022/2023)

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 février 1996 visant à exécuter certaines dispositions du Code forestier, des arrêtés d'interdiction de circuler dans les bois et forêts pour motif de chasse en battue peuvent être délivrés par le chef de cantonnement du Département Nature et Forêts.

A notre connaissance, à ce jour, **la circulation du public sera interdite** pour cause de chasse en battue dans les bois suivants constituant un territoire de chasse:



A proximité des villages et hameaux suivants :	Jours	Titulaire	Cantonnement	Contacts DNF
Bois d'Esneux, Trixhes de Limont, Bois de Rotheux, Villers aux Tours	4, 18 et 27 oct. 3, 15 et 24 nov. 8 et 27 déc.	M. Bernard DIEUDONNE	Aywaille	J. GOSSEYE (0479/86.31.82) B.FOURNEAU (0477/781.236)
Mery/Hayen	16 oct. 12 nov.	M. Didier ERNST	Aywaille	F. RASKIN (0473/940.599)
Limont/Lagrange	1 et 15 sept. 1 et 15 oct. 13 et 26 nov. 11 et 24 déc.	M. FOUILLEN	Aywaille	B.FOURNEAU (0477/781.236)
Bois des Manants		M. Frédéric DE BONHOME	Aywaille	J. GOSSEYE (0479/86.31.82)
Bois de Nomont/Famelette	6, 14 et 20 oct. 2022 17 et 24 nov. 2022 8 et 15 déc. 2022	M. GIGOT	Liège	V. LERUTH (0478/78.11.54)

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Département Nature et Forêts :

- Cantonnement d'Aywaille : rue du Halage, 27 à 4920 Sougné-Remouchamps (04/247.99.90)
- Cantonnement de Liège : Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège (04/224.58.74)

* * *

rue des Vieux Moulins (La Haze)	11 oct. 8 nov. 6 déc.	M. JOUNIAUX	Arrêté de la Bourgmestre	Fermeture de voirie
---------------------------------	-----------------------------	-------------	--------------------------	---------------------